
RÈGLEMENT NUMÉRO 520

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 375 000 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'UN POSTE DE POMPAGE ET D'UNE CONDUITE DE REFOULEMENT SUR LE PLATEAU NOTRE-DAME

(Règl. 520-1, art. 2)

N° du règlement	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur
520-1	8 septembre 2015	9 décembre 2015

AVIS DE MOTION :	- résolution 2015-05-141
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	- résolution 2015-06-167
CONVOCATION AU REGISTRE :	- 29 juin 2015
APPROBATION DU MAMOT :	- 18 août 2015
ENTRÉE EN VIGUEUR :	- 9 décembre 2015

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt d'une somme estimée à **375 000 \$**.

(Règl. 520-1, art. 3)

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Conseil autorise l'exécution des travaux de construction d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement sur le Plateau Notre-Dame, tel qu'il appert de l'estimation sommaire préparée par Stephanie Martin, trésorière, en date du 31 août 2015 et de l'estimation préparé par Nicolas Limoges, ing. de CDGU Ingénierie Urbaine, en date du 11 août 2015, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

(Règl. 520-1, art. 4)

3. Pour acquitter les dépenses prévues par le règlement, la Ville est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas **375 000 \$**.

(Règl. 520-1, art. 5)

4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de **375 000 \$** sur une période de 20 ans.

(Règl. 520-1, art. 6)

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'annexe « C », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
7. Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu de l'article « 5 » peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de titres en vertu de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par l'article « 5 ».

Le paiement doit être effectué dans les 30 jours de la facturation. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 547.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempt l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Danie Deschênes, mairesse

Katherine-Erika Vincent, directrice générale

/vc

RÈGLEMENT NUMÉRO 520 - ANNEXE - A

Estimation sommaire

1) Coût de construction	229 300
2) Contrôle qualitatif	10 000
3) Contingence	20 000
Sous total	259 300 \$
4) Honoraires professionnels	10 000
5) Frais de financement	10 000
6) Taxes non remboursables	13 000
Total	292 300 \$

Stéphanie Martin, trésorière
17 juin 2015



Client Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
Projet Construction d'un poste de pompage sur l'avenue Forest
No dossier 063 - 690 - 04 Date 2015-05-07
Préparé par Nicolas Limoges, ing. jr. Page 1 de 2
Sujet **ESTIMATION COÛTS POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

ART. N°	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
1,0	POSTE DE POMPAGE ET CONDUITE DE REFOULEMENT	229 300,00 \$
SOUS-TOTAL		229 300,00 \$
TRAVAUX IMPRÉVUS		20 000,00 \$
HONORAIRE PROFESSIONNEL DE GÉNIE / SURVEILLANCE		10 000,00 \$
CONTRÔLE QUALITATIF		5 000,00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT		13 750,00 \$
SOUS-TOTAL		278 050,00 \$
TVQ (9.975%)		27 735,49 \$
TOTAL		305 785,49 \$

Vérfifié par : Bernard Lefebvre, ing.



Client Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

Projet Construction d'un poste de pompage sur l'avenue Forest

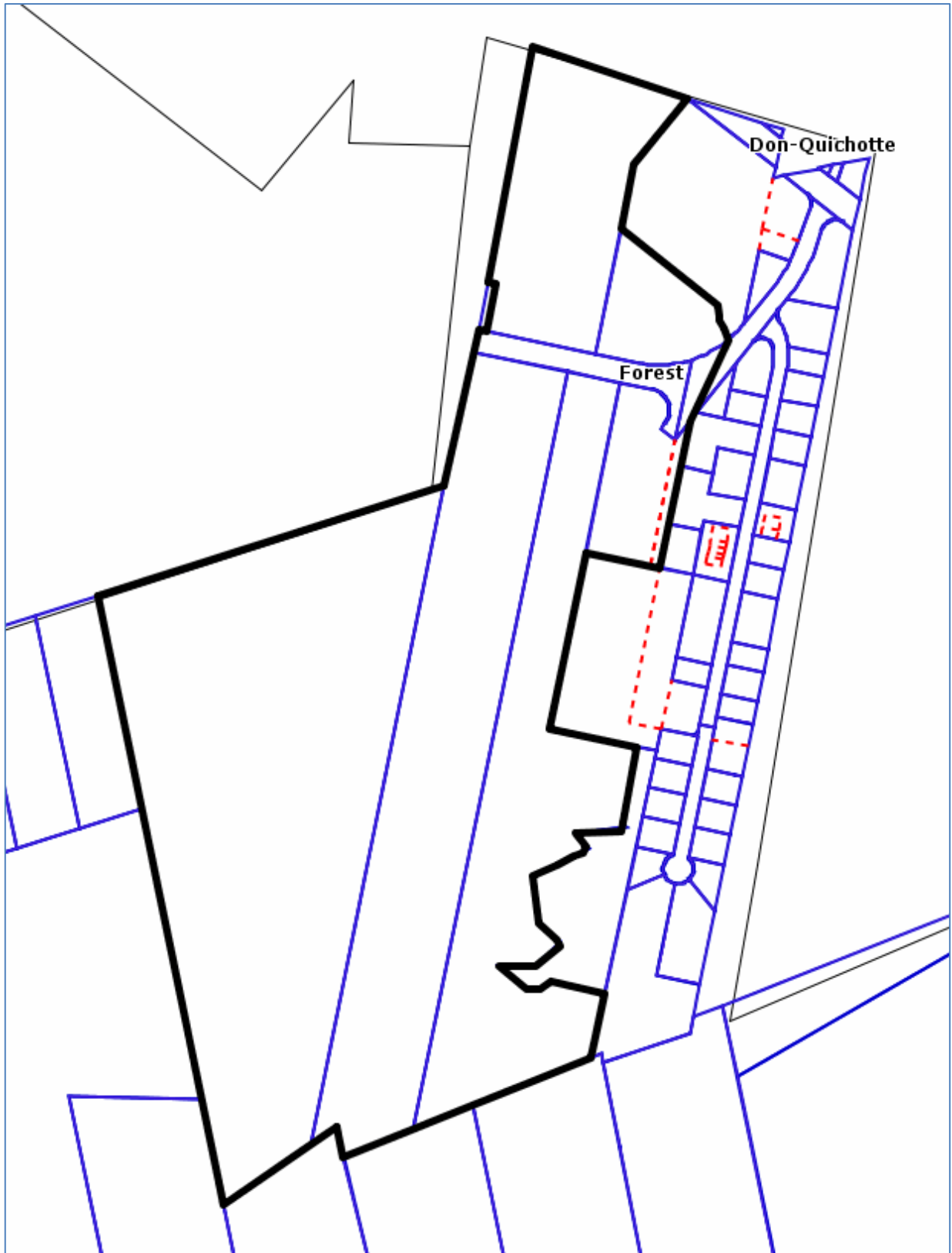
No dossier 063 - 690 - 04 Date 2015-05-07

Préparé par Nicolas Limoges, ing. jr. Page 2 de 2

Sujet **ESTIMATION COÛTS POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

ART. N°	DESCRIPTION	QUANTITÉ APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
1,0	POSTE DE POMPAGE ET CONDUITE DE REFOULEMENT				
1,01	Station rectangulaire sur mesure et dalle de béton	100%	Global	50 000,00 \$	50 000,00 \$
1,02	Système de pompage complet avec 2 pompes ITT/FLYGT modèle NP 3102 MT 7,73 kW, 600V, 3 phases, panneau de contrôle, sonde hydrostatique, système de levage, etc.	100%	Global	50 000,00 \$	50 000,00 \$
1,03	Trappes d'accès, palier intermédiaire et échelle	100%	Global	15 000,00 \$	15 000,00 \$
1,04	Plomberie, c/a tuyauterie, clapets, vannes, etc.	100%	Global	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1,05	Ventilation, complet avec évent, ventilateur, etc.	100%	Global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1,06	Électricité, complet avec éclairage, distribution, raccordement, panneaux, armoire, etc.	100%	Global	30 000,00 \$	30 000,00 \$
1,07	Conduite de refoulement, PVC Fusionné DR-18, 200 mm Ø insérée dans conduite existante	110,0	m	200,00 \$	22 000,00 \$
1,08	Réfection de la fondation et du pavage existant	100%	Global	2 000,00 \$	2 000,00 \$
1,09	Vanne , 200 mm Ø	1	un.	4 000,00 \$	4 000,00 \$
1,10	Raccordement d'une conduite existante au poste de pompage	1	un.	3 600,00 \$	3 600,00 \$
1,11	Raccordement de la conduite de refoulement à un regard existant	1	un.	3 600,00 \$	3 600,00 \$
1,12	Essais, et nettoyage de la conduite de refoulement	110,0	m	10,00 \$	1 100,00 \$
1,13	Engazonnement par plaque incluant 100 mm de terre végétale	100,0	m ²	14,00 \$	1 400,00 \$
1,14	Manuel d'opération et formation	100%	Global	1 600,00 \$	1 600,00 \$
1,15	Aménagement autour du poste	100%	Global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1,16	Supplément pour excavation de matériaux de première classe	100,0	m ³	100,00 \$	10 000,00 \$
TOTAL - POSTE DE POMPAGE ET CONDUITE DE REFOULEMENT					229 300,00 \$

RÈGLEMENT NO 520 – ANNEXE - C



RÈGLEMENT NUMÉRO 520-1 - ANNEXE - A

Estimation sommaire

1) Coût de construction	297 000
2) Contrôle qualitatif	10 000
4) Contingence	25 000
Sous total	332 000 \$
6) Honoraires professionnels	13 000
7) Frais de financement	13 000
8) Taxes non remboursables	17 000
Total	375 000 \$

Stéphanie Martin, Trésorière

1 septembre 2015



Client Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
Projet Construction d'un poste de pompage sur l'avenue Forest
No dossier 063 - 690 - 04 Date 2015-08-11
Préparé par Nicolas Limoges, ing. jr. Page 1 de 2
Sujet **ESTIMATION COÛTS POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT-REV #2**

ART. N°	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
1,0	POSTE DE POMPAGE ET CONDUITE DE REFOULEMENT	296 299,00 \$
SOUS-TOTAL		296 299,00 \$
TRAVAUX IMPRÉVUS		20 000,00 \$
HONORAIRE PROFESSIONNEL DE GÉNIE / SURVEILLANCE		7 500,00 \$
CONTRÔLE QUALITATIF		4 000,00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT		17 279,43 \$
SOUS-TOTAL		345 078,43 \$
TVQ (9.975%)		34 421,57 \$
TOTAL		379 500,00 \$

Vérifié par : Bernard Lefebvre, ing.



Client	Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot				
Projet	Construction d'un poste de pompage sur l'avenue Forest				
No dossier	063	-	063	-	21
Date	2015-08-11				
Préparé par	Nicolas Limoges, ing. jr.			Page	2 de 2
Sujet	ESTIMATION COÛTS POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT-REV #2				

ART. N°	DESCRIPTION	QUANTITÉ APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
1,0	POSTE DE POMPAGE ET CONDUITE DE REFOULEMENT				
1,01	Station rectangulaire sur mesure et dalle de béton	100%	Global	60 101,00 \$	60 101,00 \$
1,02	Système de pompage complet avec 2 pompes ITT/FLYGT modèle NP 3102 MT 7,73 kW, 600V, 3 phases, panneau de contrôle, sonde hydrostatique, système de levage, etc.	100%	Global	29 442,00 \$	29 442,00 \$
1,03	Trappes d'accès, palier intermédiaire et échelle	100%	Global	13 667,00 \$	13 667,00 \$
1,04	Plomberie, c/a tuyauterie, clapets, vannes, etc.	100%	Global	15 429,00 \$	15 429,00 \$
1,05	Ventilation, complet avec évent, ventilateur, etc.	100%	Global	6 469,00 \$	6 469,00 \$
1,06	Électricité, complet avec éclairage, distribution, raccordement, panneaux, armoire, etc.	100%	Global	52 669,00 \$	52 669,00 \$
1,07	Conduite de refoulement, PVC Fusionné DR-18, 200 mm Ø insérée dans conduite existante	110,0	m	428,00 \$	47 080,00 \$
1,08	Réfection des surfaces existantes	100%	Global	13 421,00 \$	13 421,00 \$
1,09	Vanne , 200 mm Ø	1	un.	1 960,00 \$	1 960,00 \$
1,10	Raccordement d'une conduite existante au poste de pompage	2	un.	2 568,00 \$	5 136,00 \$
1,11	Raccordement de la conduite de refoulement à un regard existant	1	un.	2 409,00 \$	2 409,00 \$
1,12	Essais, et nettoyage de la conduite de refoulement	110,0	m	11,00 \$	1 210,00 \$
1,13	Engazonnement par plaque incluant 100 mm de terre végétale	100,0	m ²	14,00 \$	1 400,00 \$
1,14	Manuel d'opération et formation	100%	Global	2 865,00 \$	2 865,00 \$
1,15	Aménagement autour du poste	100%	Global	20 244,00 \$	20 244,00 \$
1,16	Supplément pour excavation de matériaux de première classe	100,0	m ³	142,00 \$	14 200,00 \$
1,17	Signalisation de chantier	100%	Global	4 659,00 \$	4 659,00 \$
1,18	Marquage	100%	Global	658,00 \$	658,00 \$
1,19	Nettoyage et régalinge final	100%	Global	3 280,00 \$	3 280,00 \$
TOTAL - POSTE DE POMPAGE ET CONDUITE DE REFOULEMENT					296 299,00 \$